Bien qu'on ait déjà débattu la question plusieurs fois à la Chambre je n'ai pas à m'excuser de l'aborder de nouveau. La proposition de loi dont nous sommes saisis a été soumise par des gens dont le but avoué est d'établir un pipe-line qui permettrait de canaliser le pétrole des champs de l'Alberta aux États de Washington et d'Oregon par la voie la plus courte.

C'est le deuxième chapitre du drame amorcé il y a deux ou trois ans. En 1949, on a accordé à une société une charte lui permettant de canaliser le pétrole de l'Alberta aux régions de l'Est, en descendant à Superior, dans le Wisconsin, plutôt que de passer par Fort-William et Port-Arthur. Comme Votre Honneur le sait, quelques-uns d'entre nous ont protesté devant ce fait. Incidemment, je crois que le proposeur de ce bill à la Chambre est le même qui demande la présente charte.

M. Robinson: Le député me permet-il une question? N'admet-il pas que le bill dont il parle, que j'ai piloté il y a quelques années, a valu de grands avantages au Canada?

M. Green: Eh bien! je crois que si le pipeline s'était rendu jusqu'à Fort-William et à Port-Arthur, le Canada en profiterait beaucoup plus, non seulement aujourd'hui mais plus tard.

Un des grands hebdomadaires actuels des États-Unis,—je veux parler du U.S. News and World Report,— a publié un article intitulé: "Le Canada, nouveau centre d'intérêts pétroliers." Dans une carte géographique qui accompagne l'article, on voit le tracé projeté de ce pipe-line partant de l'Alberta vers l'Est et descendant tout droit aux États-Unis à Superior et d'un autre, vers l'Ouest, se rendant à la côte du Pacifique, à Seattle, Tacoma et Portland. Ce soir nous étudions un bill en faveur d'un groupe qui voudrait entreprendre la deuxième phase de ce programme, c'est-à-dire un pipe-line à pétrole vers la côte ouest des États-Unis.

L société s'appellera la Border Pipe Line Corporation. La conduite, comme je l'ai dit, partira de l'Alberta, franchira l'angle sud-est de la Colombie-Britannique, passera par le Pas du Nid-de-Corbeau, puis descendra à Spokane (Washington), puis à Seattle où seront construites les raffineries. Je suppose qu'il se rendra aussi à Tacoma, et qu'une conduite auxiliaire se dirigera plus au sud jusqu'à Portland, dans l'Oregon. Une autre conduite auxiliaire doit se diriger vers le nord jusqu'aux environs de Vancouver, mais rien ne nous assure qu'elle sera aménagée. Si la société obtient une charte, elle pourra bien décider d'aménager des raffineries à Seattle et à Portland, de sorte que Vancouver

Bien qu'on ait déjà débattu la question plueurs fois à la Chambre je n'ai pas à m'excuer de l'aborder de nouveau. La proposition a lei dont nous sommes saisis a été soumise de fer.

Si la société donne suite à ses projets, la région de Vancouver pourrait être la seule en Colombie-Britannique à obtenir le pétrole brut par pipe-line. On n'aménagera pas de raffineries dans les villes de l'intérieur de la province; le pétrole destiné à Vancouver sera, en tout temps, assujéti à la réglementation de la part des autorités fédérales américaines et des autorités de l'État de Washington car, comme je l'ai signalé, le pipe-line passera par les États-Unis avant d'atteindre la côte ouest du Canada. Cela pourrait bien arriver, même s'il s'agit de pétrole canadien provenant de la province voisine, l'Alberta. En outre, comme la Colombie-Britannique sera desservie en dernier lieu, c'est elle qui paiera le plus cher ce pétrole canadien.

Autre aspect important de la mesure: si ce pipe-line à pétrole est aménagé aux États-Unis, il est presque certain qu'un pipe-line à gaz suivra le même parcours. L'an dernier nous croyions qu'on allait commencer par construire le pipe-line à gaz mais, comme on est maintenant pressé de construire un pipe-line à pétrole jusqu'à la côte du Pacifique, il semble certain que l'on y mènera du pétrole avant le gaz. Or, si l'oléoduc passe en territoire américain, ce serait moins cher de faire passer là aussi le pipe-line à gaz. Il est donc fort possible que notre pétrole et notre gaz passent aux États-Unis et que nous ayons à nous contenter de ce qui restera au bout du parcours.

Je proteste donc aussi énergiquement que possible contre le projet de loi parce que, à mon avis, les Canadiens devraient, les premiers, bénéficier des ressources canadiennes. Voilà le principe fondamental sur lequel nous devrions régler notre conduite. Personne ne s'opposerait à la vente de nos excédents à d'autres nations, surtout à nos bons amis aux États-Unis; mais comme ces gens-là ont édifié leur nation d'après le principe que je préconise ce soir, ils seraient les derniers à nous reprocher d'agir comme ils l'ont fait depuis que la République existe.

L'an dernier, au cours du débat sur le bill concernant le gaz naturel, certains ont prétendu qu'un monopole allait se former et qu'il n'était pas juste de constituer une seule société en corporation. Soit dit en passant, j'ai omis de signaler un détail très important: on aménagera, à destination de la côte, un seul pipe-line à pétrole et un seul pipe-line à gaz. Quiconque s'intéresse à la question le reconnaît, je crois.